

**P27/D1,68**

**CORRESPONDANCE  
NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION  
SUR CE FILM**

**RENVOIE  
AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

**REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2**

P27/D1,68

9, Queen Street,  
Montreal, Que.

38 York Street,  
Toronto, Ont.

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY

*The Royal Electric Company.*

*Montreal, Que.* JUNE 19th, 1895.

Chas. F. Porlier, Esq.

City Clerk. Cite de Ste-Cunegonde de Montreal,

City.

Dear Sir:-

Your favor of the 14th instant addressed to the Treasurerx  
of this company has been referred to the undersigned.

The account rendered against your Municipality for the month of  
May is in accordance with the facts as I find them in the contract between  
your City and this company, and since the receipt of your letter I have  
conferred with the Hon. Mr Thibaudeau to whom you refer us, as to whether  
there was any agreement contrary to the contract or any variation of it  
and he assures me that he has no recollection of any understanding or  
agreement other than named in the contract.

Mr Beique, to whom you have also referred us, is at present in  
Europe, but the undersigned had occasion to confer with him concerning  
the contract in question before his departure for Europe and Mr Beique  
advised me that the terms as named in the contract were those which we  
should receive for our lighting after the first of May of this year,  
consequently the account as rendered to you is correct as to price named  
and we trust that it will meet with your approval. Yours truly,

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

*Wm H Brown*

GENERAL MANAGER.

WHB. J.

P27/D1,68

MONTREAL

GENERAL MANAGERS

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY

and we trust that it will meet with your approval. Your kind  
 consideration for our account is requested so you is correct as to price and  
 should receive for our attention after the date of May of 1916. We  
 advised that the terms we named in the contract were those which we  
 had offered in question before his departure for Europe and Mr. Brown  
 accepted the conditions and occasion to confer with him concerning the  
 Mr. Brown, so you can have also referred to in the present in  
 reference other than named in the contract.

and in addition we had no objection of any arrangement of  
 these and any agreement accordingly to the contract of any violation of it.  
 confirmed with the Hon. Mr. Commissioner so you can have for us to  
 your own and this company, and other the details of your contract.

to be referred to the Hon. Mr. Commissioner so you can have for us to  
 of the Hon. Mr. Commissioner so you can have for us to  
 of the Hon. Mr. Commissioner so you can have for us to

3091

*Lettre de la Royal  
 Electric re contrat  
 J.H. Brown*

1916/95

Montreal, le 15 Mars 1916

OTIA

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY

*Handwritten notes and signatures in the bottom left corner, including the name 'Brown' and other illegible scribbles.*

3 0 4 2

P27/D1,68

GRANVILLE C. CUNINGHAM,  
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

*Montreal Street Railway Co.*

*Montreal, 20th. JUNE, 1895.*

J.B. VEBERT Esq.,

Secretary-Treasurer,

Ste. CUNEGONDE.

DEAR SIR:-

I have received your letter of the 13th. June, enclosing account for \$1000 for snow clearing during the past Winter.

I do not understand why this particular amount should have been named in the account, as I am not aware of any agreement having been arrived at. Will you kindly explain.

Yours truly,

*Granville C. Cunningham*

Manager & Chief Engineer.

3092  
Lettre de  
E.C. Cunningham  
20/6/95

P27/D1,68

F U 4 E



P27/D1,68

3 0 7 0 A

QUEBEC  
MONTREAL

C O U R DU BANC DE LA REINE

/En Appel/

162

La Cité de Ste.Cunégonde

Appelante

vs

J.A.Gougeon & al

Intimés

COUR DU BANC DE LA REINE

Mémoire des frais dus à Mtre Napoleon Charbonneau, avocat  
des Intimés sur requête pour appel à la Cour Suprême du  
Canada.

Communic. de l'avis d'appel-----	\$1.50
" " de l'avis du cautionnement-----	1.50
Assistance en chambre pour répondre à une requête pour appel-----	2.50
Audition sur requête-----	4.00
Assistance quand jugement-----	1.50
" " au jugement sur requête-----	1.50
Mémoire de frais-----	3.00
Copie du mémoire-----	2.00
Avis de taxation-----	1.50
Assistance à la taxe-----	1.50
Signification avis de taxation-----	1.00
Vraie copie-----	\$21.50

*J. M.*

*Napoleon Charbonneau*  
Avocat des Intimés

P27/D1,68

AVOIES DE LA REINE

Acte copie

251.20

Signification sans de taxation..... 1.00

Associations y la taxe..... 1.20

AVIS DE TAXATION..... 1.20

..... 2.00

..... 2.00

..... 1.20

..... 1.20

..... 4.00

..... 3.20

..... 1.20

..... 21.20

No. 162

3092<sup>a</sup>  
20/6/95

COUR DU BANC DE LA REINE  
/En Appel/

La Cité de Ste. Cunegonde

Appelante

vs

J.A. Gageon & al

Intimés

MEMOIRE & AVOIES DE TAXE

Copie à MM Adam & Plourde

Avocats de l'Appelante

La Cité de Ste. Cunegonde

Appelante

No. 162

LES AVOIES

DE MONTREAL

COUR DU BANC DE LA REINE

LA COUR DE QUEBEC

3093  
 Lettre du Comité  
 St-Henri  
 M. Bessonnet & Co  
 Juin 1905

Au Maire et au conseil  
 de la Cité de Ste Genevieve  
 de Montréal.

La Cité de St-Henri jointe à  
 la Pointe St-Charles et Notre Dame  
 de Grâce célèbre le mieux possible  
 Notre fête Nationale le 30 courant.  
 St-Henri voudrait avoir le  
 concours de la Cité voisine surtout  
 et cependant nous avons été informés  
 que rien ne serait fait. Le chef des  
 feu et de la police a seul répondu qu'il  
 ferait son possible pour nous accom-  
 pagner. Votre honorable conseil  
 ne pourrait-il possiblement adjoindre ?  
 Nous recevons votre conseil et  
 si c'est possible votre société St-Henri  
 Replique . . . . . et

P27/D1,68

Toutes autres sociétés qui  
malgré le court délai vou-  
draient bien se joindre à  
nous.

Une réponse dans tous  
les cas nous sera très-  
agréable.

Vos dévoués serviteurs  
Le Comité de la St. Leon.  
Baptiste de St. Henri

A. P. Bismarck  
& Goderre *Off.*

P27/D1,68

PROVINCE DE QUEBEC, }  
CITE DE SAINTE-CUNEGONDE  
DE MONTREAL.

## Avis Public

Est par le présent donné que les Evaluateurs soussignés de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal ont complété les rôles d'Evaluation pour les immeubles ou biens fonds ainsi que les rôles pour taxes personnelles pour tous les quartiers de la dite Cité, et qu'ils sont déposés en leur Bureau, à l'Hôtel de Ville, où ils peuvent être vus et examinés par toutes personnes intéressées, jusqu'à *Vendredi* le *Cinquième* jour d'*Juillet* prochain (1895) et que les dits Evaluateurs s'assembleront en leur bureau *Lundi* à huit heures de l'après-midi pour réviser les dits rôles, et entendront et examineront toutes les plaintes qui leur seront soumises concernant toute inscription aux dits rôles, *Lundi* le *huitième* jour d'*Juillet* prochain (1895).

Donné à Ste-Cunégonde de Montréal ce *vingt sixième* jour de *Juin* mil-huit-cent-quatre-vingt-*quinze*

*H. P. Bessette* *A. Piché*  
*L. Hamelin*  
*Paul Desjardins*

EVALUATEURS

Bureau des Evaluateurs  
Hôtel de Ville de Ste-Cunégonde.

PROVINCE OF QUEBEC, }  
CITY OF STE. CUNEGONDE  
OF MONTREAL.

## Public Notice

Is hereby given that the undersigned assessors of the City of Ste. Cunegonde of Montreal have completed the valuation roll of immovibles as well as the rolls for personal taxes for all the wards of the said City and that the same are left at their office at the City Hall, where they may be seen and examined by any person interested until *Friday* the *fifth* day of *July* next (1895) and that the said assessors will meet at their aforesaid office *Monday* at Eight of the O'clock in the evening to revise the said rolls and to hear and examine all complaints that may be brought before them respecting any entry in such rolls, until *Monday* the *eighth* day of *July* - next (1895).

Given at Ste. Cunegonde of Montreal this *Twenty sixth* day of *June* one thousand eight hundred and ninety *five*

*A. Piché*  
*L. Hamelin*  
*Paul Desjardins*  
*H. P. Bessette*  
ASSESSORS

Assessors office  
Ste. Cunegonde Town Hall.

P27/D1,68

Je, Sausseignie Certifie par les present avoir affiche a la  
porte de l'Hotel de ville et aussi a la porte de l'eglise  
une avis en anglais et en francais que les evaluateurs ont  
complete leur roles. et que tout objections ou plainte seront  
le au avant le cinquime jour de juillet prochain.

A- Commanche de Montreal ce vingt sixieme jour  
de Juin mille huit cent quarante cinq  
Louis Stentor H.C.H.



Avis 3092  
26: Juni 1845

P27/D1,68

Requête

---

A son Honneur le Maire

et

A Messieurs les Conseillers de la cité de Ste. Cunegonde,

L'humble requête du soussigné soumet respectueusement:

Qu'est épicier et tient, en cette qualité, un établissement d'affaires dans les limites de la dite cité, depuis au-delà d'un an.

Que, dans le cours de l'année fiscale expirant le 1er mai 1895, sur plainte des bouchers établis, comme lui, dans les limites de la cité, il a été requis, par le Conseil, de payer et a, de fait, payé une licence de boucher, parce qu'il vendait accidentellement de la viande à ses pratiques et malgré qu'il ne tint pas d'étal à cette fin.

Qu'au commencement de la présente année fiscale, le requérant a ~~payé~~ renouvelé et payé sa licence de boucher pour l'année, pour conserver son droit de servir de la viande à ses pratiques comme par le passé.

Que, de leur côté, messieurs les bouchers, qui ne sont porteurs d'une licence que pour vendre de la viande, s'arrogent le droit de vendre, en même temps, des articles d'épicerie.

Que, lorsqu'ils ont placé le requérant dans l'alternative de prendre une licence de boucher ou de discontinuer de vendre de la viande, messieurs les bouchers ne se sont pas offerts de payer et ne paient pas encore de taxe d'affaires pour avoir vendu et pour vendre comme ils le font, des

P27/D1,68

des articles d'épicerie, au préjudice du requérant qui, lui, est obligé de payer cette taxe pour en vendre, et de payer en outre, une licence pour vendre de la viande.

Que ce préjudice est d'autant plus grand, que le requérant achète ses épices et sa viande dans le cours régulier des affaires, tandis que messieurs les bouchers n'achètent généralement, en fait d'épices, qu'une marchandise coupée, c'est-à-dire en petits lots et à vil prix, dans les encans etc ce qui leur permet, souvent, de vendre le même article, à meilleur marché que le requérant et d'attirer à eux, au moins pour le débit de cet article, une certaine portion de sa clientèle;

Que messieurs les bouchers, pour s'exempter de payer leur taxe d'affaires comme vendeurs d'épices, pourraient difficilement prétexter qu'ils vendent peu de ces choses, lo parce que le requérant, qui vend peu de viande et ne tient pas même d'étal à cette fin, leur portait néanmoins assez d'ombrage pour les faire songer à porter plainte contre lui. 2<sup>e</sup> parce que, s'ils ont un stock relativement peu considérable d'un même article d'épicerie, ils ne manquent jamais d'avoir en mains un assortiment d'épices assez varié pour répondre aux demandes de leur clientèle et vont même jusqu'à y ajouter les fruits et les légumes.

En conséquence, le requérant prie son Honneur le Maire et Messieurs les Conseillers, ou de lui permettre de vendre de la viande sans qu'il paye de licence, ou d'obliger au paiement d'une taxe d'affaires spéciale, les bouchers qui voudront vendre des épices, des légumes et des fruits, afin que ce commerce et celui de la viande se trouvent désormais sur un pied d'égalité devant le public et devant le Conseil.

P27/D1,68

Ste. Cunégonde, 20 juin, 1895,

Hubert Lajoie  
Cours Vernet - St Antoine

3095

Requête

\*\*\*\*\*

de 20/6/95

Hubert LaRose

a

Son Honneur le Maire

et

A Messieurs les Conseillers  
de la cité de Ste-Cunégonde

\*\*\*\*\*

P27/D1,68

3095

P27/D1,68

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

AVIS D'AJOURNEMENT

A L. H. Renault, A. S. Delisle & J. B. Leonard  
Echevin

Messieurs

Sachez que ce Conseil s'est, le dix neuvième jour  
de juin 1895, ajourné à mercredi,  
le vingt-troisième jour de juin 1895  
à huit heures P.M.

Chas. L. Lachapelle  
Greffier.

P27/D1,68

Je. Saussigne Certifie par les present avoir  
lire au domicile de Mrs W.H. Henault, Leonard  
et A. S. Delisle avis d'ajournement de l'assemblée du  
Conseil depuis le dix-neufiesme jour de juin mil huit  
Cent quatrevingt quinze au vingt sixiesme jour de  
juin courant a huit heures P.M.

St-Camille le 25<sup>e</sup> jour de juin 1895

Louis Fortin  
H.C.A.

3096

AVIS D'AJOURNEMENT

25 juin 1895

269 Doleur st.

LABORATOIRE DE COPIES

P27/D1,68

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A MESSIEURS LES  
ECHEVINS DE LA CITE DE STE C U N E G O N D E .-

\*\*\*\*\*

EXPOSE DES FAITS.

oo

Dans le mois de mars mil huit cent quatre-vingt-  
quatorze, Monsieur Léonard a poursuivi la cité de Ste-  
Cunégonde en dommage pour une somme de deux mille quatre  
cent cinquante-huit piastres (\$2458.00) parceque le  
trottoir vis-à-vis sa propriété avait été baissé d'une  
dizaine de pouces. Cette action a été réglée hors de  
Cour dans le courant du mois de mai suivant de la même  
année pour une somme de mille piastres (\$1,000.00) en  
règlement de tous les dommages mentionnés dans la déclai-  
ration.

Quelques mois après la cité de Ste-Cunégonde a éle-  
vé le trottoir vis-à-vis la propriété de M.Léonard et  
vis-à-vis les propriétés des voisins; il a fallu mettre  
une marche dans la chaîne du trottoir pour monter sur  
le trottoir. On dit que c'est M.Léonard lui-même qui a  
demandé cette amélioration et qui a promis la payer.

On veut savoir maintenant si, dans le cas ou la  
cité de Ste-Cunégonde ne pourrait pas prouver que M.Lé-  
onard a promis de payer cette amélioration, elle est res-  
ponsable de ces travaux ou *si* ~~ils~~ compris dans la  
somme de mille piastres qui a été donnée à M.Léonard  
pour tous les dommages soufferts par le changement de  
niveau du trottoir et de la rue .

O P I N I O N .

Si M.Léonard a lui-même demandé cette élévation du trottoir et s'il a promis en payer le coût il n'y a pas de doute qu'il est responsable, mais dans le cas où la cité de Ste-Cunégonde ne prouverait pas que M.Léonard s'est engagé formellement de payer ce changement de ~~niveau~~ niveau elle est responsable de ces améliorations.

La somme de mille piastres qui a été payée à M.Léonard ne comprenait que les dommages soufferts jusqu'au jour du paiement, mais non pas les dommages à venir.

Le changement opéré dans le trottoir étant postérieur au règlement de la cause n'a pas pu être compris dans ce règlement et la question doit être envisagée comme si aucun règlement n'était jamais intervenu entre la cité de Ste-Cunégonde et M.Léonard dans le mois de mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Montréal, 26 M Juin, 1895.

*Joseph Adam*

AVOCAT.



A SON HONNEUR LE MAIRE ET A MESSIEURS LES  
ECHEVINS DE LA CITE DE S T E C U N E G O N D E .

oooooooooooooooooooo

EXPOSE DES FAITS.

\*\*\*\*\*

Dans le courant des mois de Juin ou Juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, la cité de Ste-Cunégonde a passé un contrat ou marché avec M. Moreau pour faire un égout en briques sur la rue Tracey. M. Moreau a commencé ses travaux, mais a été arrêté de les continuer par un bref d'injonction. Ce bref d'injonction a été contesté, et après avoir passé devant différentes Cours a finalement été renvoyé avec dépens contre le Demandeur Toussaint Préfontaine. Les travaux du canal d'égout ont été suspendus pendant l'instance, mais maintenant que le bref d'injonction a été renvoyé M. Moreau continue ses travaux et la cité de Ste-Cunégonde voudrait savoir si elle a droit de l'arrêter et si M. Moreau peut continuer ses travaux sans recourir d'ordre de nouveau de la cité de Ste-Cunégonde .

R E P O N S E .

Je considère que M. Moreau est encore dans les délais pour exécuter son contrat. Tout le temps qui s'est écoulé à partir de l'émanation du bref d'injonction à venir jusqu'au jour du jugement ne peut pas être compté contre M. Moreau, et les délais pour exécuter le contrat ont été suspendus pendant l'instance du bref d'injonction. L'obstacle qui a arrêté M. Moreau étant disparu par le renvoi du bref d'injonction et le retard occasionné par

P27/D1,68

-2-

par le bref d'injonction ne pouvant pas être imputé à M. Moreau, ce dernier est encore dans les délais pour son contrat et il a le droit de l'exécuter sans attendre des ordres à cet effet de la cité de Ste-Cunégonde. Cependant, la Cité de Ste-Cunégonde a bien le droit d'arrêter M. Moreau dans l'exécution de ses travaux en aucun temps; *mais* dans ce cas elle sera responsable envers lui de tous les dommages que cela pourra lui causer .

Montréal, 26 Juin, 1895.

*Joseph Adam*

Avocats .



P27/D1,68

*L'Hon. A. Desjardins, Président.*

*A. de Martigny, Dir. Gt.*

*François Bienvenu, Asst. Gt.*

# *La Banque Jacques Cartier.*

*Montréal,*

28 Juin 1895

189

AU SECRETAIRE TRESORIER

de la Ville de Ste. Cunégonde

Cher Monsieur,

Je reçois instructions de vous informer que les Directeurs de cette Banque ont décidé de prendre des procédés judiciaires contre la Municipalité de Ste. Cunégonde pour la somme de \$6250, et intérêts jusqu'a date étant les coupons No.6 de la Compagnie dite The Montreal Water & Power Company échus depuis le 1er. Sept. 1894. Vous êtes respectueusement prié de venir nous voir sans délai car nous prendrons des procédés contre la ville de Ste. Cunégonde sans autre avis .

Votre bien dévoué,

*François Bienvenu*  
Asst. Gérant

A

A

3099

Banque de Commerce  
de la M. Tr. P. 28/6/95  
Melluven

P27/D1,68

P27/D1,68

Montreal Juillet 25.  
Au Trésorier de la Cite  
Ste. Cunegonde  
Monsieur,

Je suis porteur  
d'un billet promissaire de  
votre Corporation à l'ordre  
de J.C. Vanier pour \$ 3191.<sup>00</sup>  
devenu dû le 14 Avril dernier  
vous m'obligeriez en réglant  
le dit billet au plus tôt,  
cependant si votre corpora-  
tion desirait du délai  
veuillez m'en informer et  
je vous dirai à quelle

P27/D1,68

3100  
R. Billaud de Lamoignon  
J. H. Lybain  
12/19/90

condition Je pourrai attendre.  
Veuillez me croire Monsieur.  
Votre très-dévoté  
J. H. Lybain  
Courtier  
194 St Jacques.

A Son Honneur Le Maire  
 Et Messieurs Les Reueurs,  
 de la Cité de Sainte Geneviève de Montréal

La Requête de François X. Bertrand  
 rapose respectueusement à votre  
 Honorable Conseil,

Que le dit F. X. Bertrand est propriétaire  
 en possession d'un terrain ou lot de terre —  
 ayant front sur les rues St Jacques & Duessnel  
 dans la dite Cité de Ste Geneviève,  
 Que les botisses et maisons sur les dit. terrain,  
 sont d'une valeur médiocre, rapportant des  
 revenus ou loyers peu élevés —

Que l'évaluation portée sur le dit terrain est  
 comme suit, savoir, celui ayant front sur la rue  
 St Jacques, à la somme de \$4,500<sup>00</sup> et celui  
 sur la rue Duessnel à la somme de \$6,000<sup>00</sup> dollars  
 faisant pour le tout un montant de dix mille  
 cinq cents piastres,

Que dans l'opinion du dit F. X. Bertrand cette  
 évaluation de son dit terrain est à un montant  
 considérablement trop élevé

Que le montant de la taxe à être payée sur ladite  
 évaluation absorbe une grande partie des loyers &  
 revenus que produisent les maisons sur le dit  
 terrain,

Que le dit F. X. Bertrand est bien persuadé

P27/D1,68

Que son dit terrain ou lot de terre est estimé et coté  
à un montant tellement élevé, que l'estimation  
dudit terrain n'est pas en proportion des propriétés  
de même valeur dans la dite Cité.

C'est pourquoi ledit J. K. Bertrand prie votre  
Honorable conseil de vouloir bien porter remède  
à cet état de chose et baisser l'estimation  
dudit terrain à au moins une somme  
de \$750<sup>00</sup> — afin de mettre ladite estima-  
tion au niveau ou en proportion des autres.

Et votre Requêteur espère que vous  
voudrez bien prendre la Requête en  
considération. Ne cessera de prier

J. K. Bertrand

1895 Québec.

Le Curé de la 3<sup>e</sup> paroisse 3 juillet 1895

3101  
Requête de l'Évaluation  
3 juillet 1955  
F. G. Bertrand

P27/D1,68

P27/D1,68

St<sup>e</sup> Compagnie 3 juillet/95

à Monsieur le Maire  
et Messieurs les Reueurs  
de la Cité St<sup>e</sup> Compagnie

Messieurs:

Par des raisons de santé  
je me vois dans l'impossibilité de remplir  
à la satisfaction du conseil la charge  
de président du Comité des finances  
que vous avez bien voulu me confier  
Ainsi je vous prie de bien vouloir accepter  
ma résignation de président du Comité  
des finances.

Par les mêmes raisons je vous prie de  
bien vouloir m'accorder une vacance  
de deux mois.

Respectueusement  
votre collègue

A. S. D. Chabot

3402

lettre offrant sa resi-  
gnation au pres Com. Financ.  
A. S. Delisle  
Spillings

P27/D1,68

P27/D1,68

9 1/2 Queen Street,  
Montreal, Que.

38 York Street,  
Toronto, Ont.

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY.

*The Royal Electric Company.*

*Montreal, Que.* JULY 4th, 1895.

Chas. F. Porlier, Esq.

City Clerk, Corporation of Ste Cunégonde,  
Que.

Dear Sir:-

We duly received your favor of the 27th Ult informing us that the Hon Mr Thibaudeau would certainly recollect that he had signed a document in reference to the continuation of the price of \$100.00 per lamp.

We have conferred with Mr Thibaudeau since receiving your letter and he advises us that he has no recollection of such a document.

We will therefore thank you if you will kindly favor us with a copy of same in order that we may have it upon our records, as we now have no knowledge of it.

Yours truly,

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

*W. H. Brown*  
GENERAL MANAGER

BJ.

P27/D1,68

B1.

GENERAL MANAGERS

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

Yours truly,

have no knowledge of it.

copy of same in order that we may have it upon our records as we now

We will therefore thank you if you will kindly favor us with a

and he advises us that he has no recollection of such a document.

We have conferred with Mr. Thijsens since receiving your letter.

per jump.

a document in reference to the continuation of the price of \$100.00

as that Mr. Thijsens would certainly recollect that he had signed

We duly received your favor of the 27th ult informing

One.

3113  
Dear Sir,  
Re- Document  
Royal Electric  
Clerk, Corporation of Ste Gunderde,  
Chas. B. Boyler, Esq.

JULY 4th 1888.

P27/D1,68

GRANVILLE C. CUNINGHAM.  
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

*Montreal Street Railway Co.*

*Montreal, 5th. JULY, 1895.*

S.F. PORLIER Esq.,  
Clerk & Treasurer,  
Ste. CUNEGONDE.

DEAR SIR:-

I have your letter in regard to payment for snow and have submitted the same to our Board.

I remember very well that this snow matter was discussed by Mr. Forget and myself with the representatives of your municipality, but no definite agreement was come to. We do not in any way desire to evade payment of this snow matter, but we wish very much to have these snow agreements definitely concluded <sup>and signed</sup> and would be very much obliged if you could arrange a meeting between us and representatives of your municipality some time during the coming week. Would 3 o'clock on Tuesday afternoon the 9th. July, at Mr. Forget's office, suit the representatives of your municipality? If so, kindly arrange this meeting and let me know by telephone.

Yours truly,

*Granville C. Cunningham*  
Manager & Chief Engineer.

P27/D1,688

3104

Re. Enlevement meige  
dans les rues  
W. Cunningham  
5/7/95

Yours truly,

Wm. Cunningham

Inspector & Chief Registrar.

Your municipality is so kindly advised this being and  
that it is the responsibility of the representative of  
order and well as other on the city's interest the city.  
presence of your municipality some time during the  
of the day and on the other side of the street we are in-  
sured in the vicinity of the city and would be very much  
and better. But we wish you to be very much  
to be so as to be in the city and to be in the city.

Remember very well that the city is the representative  
of the city and the city is the representative of the city.  
I am, Sir, very respectfully,  
Yours truly,  
Wm. Cunningham

Chief Registrar

5/7/95

P27/D1,68

GRANVILLE C. CUNINGHAM,  
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

*Montreal Street Railway Co.*

*Montreal, 5th. JULY, 1895.*

S.F. PORLIER Esq.,

Clerk & Treasurer,

Ste. CUNEGONDE.

COPY.  
----

DEAR SIR:-

I have your letter in regard to payment for snow and have submitted the same to our Board.

I remember very well that this snow matter was discussed by Mr. Forget and myself with the representatives of your municipality, but no definite agreement was come to. We do not in any way desire to evade payment of this snow matter, but we wish very much to have these snow agreements definitely concluded and signed, and would be very much obliged if you could arrange a meeting between us and representatives of your municipality some time during the coming week. Would 3 o'clock on Tuesday afternoon the 9th. July, at Mr. Forget's office, suit the representatives of your municipality? If so, kindly arrange this meeting and let me know by telephone.

Yours truly,

(sgnd.) GRANVILLE C. CUNINGHAM,

Manager & Chief Engineer.

3/17/95

lettre de meigs

5/7/95

Edinburgh

P27/D1,68

P27/D1,68

Sainte-Cunégonde, 9 juillet 1895  
L. N. Renault, G. N. Ducharme, A. S. Delisle, L. Moiré  
J. B. Léonard, Huttrel, M. C. Lymburner, C. P. Fabre  
W. Fauterf Ecr.

Messieurs

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
du Comité des chemins  
aura lieu mercredi, le dixième jour de juillet 1895,  
à sept heures ~~et demie~~ P. M., dans une des salles de l'Hôtel de Ville où il sera question  
d'affaires importantes.

Par ordre,



Greffier.

P27/D1,68

Je, soussigné certifie par les présent avoir livré  
au domicile de Messrs Henault, Ducharme, Delisle,  
Maurin Leonard, Luthell, Hyppolite Fautour & Paluin  
Avis du Comité des chemins pour Mercredi le dixième  
jour de juillet Mille huit cent quatre-vingt quinze  
St Conquande 9<sup>e</sup> juillet 1895

Louis Fautour  
H. C. H.

3105

Avis d'Assemblée  
du Comité des Chemins  
9 juillet 95

P27/D1,68

31152

Compt de M. M  
Pachet & Moreau  
8/7/95

\$ 2174.	03
C. By Cash on account	
512.	46
<hr/>	
1661.	57

July 8<sup>th</sup> 1895

Ste Cunegonde de Montreal  
To Pachet & Moreau

195'3' Jds Sewer on Tracy St  
a \$ 9.85  
\$ 1924.03

30 feet of Excavation made on the  
property before we were ordered  
to discontinue \$ 20.00

Paid a watchman 30 nights  
watching after we were to  
stop work. \$ 30.00

Damages suffered by stoppage  
of work from July 1893  
until July 1895 \$ 200.00

P27/D1,68

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A L. H. Renaud, S. N. Ducharme, A. S. Delisle  
J. P. Leonard, J. Luttell, M. E. Lymburner  
Echevin

Messieurs

Sachez que ce Conseil s'est, le *Troisième* jour  
d *e* juillet 1895, ajourné à *mercredi*,  
le *dixième* jour de *juillet* 1895.  
à huit heures P.M.

*Chas. L. Poirier*  
Greffier.

P27/D1,68

Je, sussigné certifie pour les présent avoir été  
au domicile de Mrs Demault, Ducharme, Delisle,  
Beaumont, Luttrell & Lymbourner, avis d'ajournement  
du Conseil du Troisième jour de juillet au  
Dixième jour de juillet courant à 8 P.M.

St. Cyprien 9: juillet 1895

Louis Foster

M. C. F.

AVIS D'AJOURNEMENT

9 juillet 1895

P27/D1,68



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

St. Côme de Montréal 17 - 1895

A son Honneur le Maire et @  
Messieurs les Conseillers de la Ville  
St. Côme de Montréal.

L' humble requête des Soussignés,  
tous résident en la ville St. Côme de,  
exposent respectueusement @ cet  
Honorable Conseil:

Que les colporteurs ou marchands am-  
bulant, qui vendent leurs produits,  
tel que fruits, poisson, légumes par  
les rues de cette ville et @ toutes les  
portes, sont une véritable nuisance  
et causent un tort, considérable,  
aux bouchers et épiciers par la  
concurrence; qu'ils peuvent leur  
faire, n'ayant pas comme eux de  
lourdes taxes @ supporter.

Les Soussignés, prient donc, cet Hono-  
rable Conseil, de vouloir bien pren-  
dre les moyens, de faire cesser cet  
état de chose, en exigeant des  
dits colporteurs, le paiement d'une  
licence, en rapport avec les dom-  
mages, qu'ils peuvent nous causer  
Et nous ne cesserons de  
Prier

H. de Chadillon  
Jos. P. S. S. S. S.

P27/D1,68

George Martel  
Elyse Boncompagni  
Mad J Meloche  
M. Leduc  
Thomas Paquet  
A. Perrin  
L. Laville  
Ludovic frere  
M. Lanier  
Joseph Legault  
Gos Brisson  
M. Dupont  
Prosper Dagenais  
Brun Labrosse  
a Binette  
L. Boyden  
F. Schambault  
H. Martel  
A. Gauthier  
P. Monette  
R. Bourassa  
Laz Berubé

Edmund Menard  
 Raphael Roy  
 Lambert St Pierre  
 Mathias Levet  
 G. Courville  
 A. Vidal  
 E. Muller  
 G. Lapointe  
 J. D'Orge  
 A. P. Lalonde  
 Jules Leger  
 M. H. G. Lefevre  
 G. Charbonneau  
 A. C. Blanchard  
 E. Frem. Major  
 Ferdinand Clement. Pere  
 Ferdinand Levet, fils  
 A. Meloche  
 G. Grosse  
 C. Lippinot  
 H. D. Ducep  
 J. Labelle  
 J. Lathier  
 L. Thier  
 Oul Legault  
  
 P. Monette  
 Robert Fier  
 G. G. Lariviere  
 Oul Legault  
 J. B. Bourcier  
 Joseph Chartrand  
 M. Minier  
 N. Emard

3106<sup>a</sup>

Requête des épiciers

~~M. M. Chaudillon etc.~~

P27/D1,68

P27/D1,68



**Pièces réunies**

**FIN**

A. Son Honneur le Maire  
et à Messrs les Echevins  
de la Cité de St. Cunigonde

Messieurs

Nous propriétaires et  
occupants de la Rue Notre Dame, dans  
la dite Cité de St. Cunigonde, demandons  
humblement à votre Conseil de bien vouloir  
dans l'intérêt de la tranquillité de vos requérants  
"Obliger la C<sup>ie</sup> des Tramways" à changer  
certaines voitures qui font un bruit tel  
qu'elle deviennent une nuisance publique.

Profitant de la circonstance, nous  
nous sommes de lui demander qu'elle four-  
nisse sur le parcours de la dite rue, les  
mêmes chars, c'est-à-dire des chars  
ouverts, telle que la chose est faite pour  
les autres rues.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

J. M. Lévesque

C. P. Fabien 3169 Notre Dame

Hercule Taptoux

Jean Jumeau Du (St. M.)

The Tiger Ice Coy.

for Beauharnois

Paul Desjardins

J. B. Bourcier

Jos Chartrand

P27/D1,68

A. Picoult  
D. Mercier  
L. Leclerc  
Ed. Masson  
Perron  
L. Fleuilland  
Les 20 Dore  
J. Maden  
J. E. Bement  
L. E. Bement  
A. Charbonneau  
O. Bourville  
O. Legault  
A. Laurin  
Ch. Marin

J. L. Charbonneau  
Julien Martineau  
Joseph Tardivel  
Mose Lacoste  
Louis Dupardieu  
R. Hamond  
J. M. Alona, h.d.

3107  
mitin  
Requête de changement  
des voitures des Dramuay &  
juillet 90

P27/D1,68

P27/D1,68

H. the Mayor and Members of

The Council of St. Henri.

The sub-committee named by the Council to consider the question of the Vivarttas Incinerator have the honor to make their report

That they met Mr. Smith, of New York, at a meeting held on the 17th inst, under the presidency of Dr. A. A. Bernard.

The following offer was made to the sub-committee:

Mr. Smith, of New York, engages to construct a Vivarttas Incinerator of a capacity of 35 to 40 tons of garbage per day, at the price of \$21,500.

Said Incinerator <sup>Building</sup> will be constructed of solid brick on stone foundation and to work to the satisfaction of the Council, or of a disinterested expert named by the said Council for this purpose.

Mr. Smith engages to furnish an expert who will instruct an employee chosen by the Council in all the details of the apparatus. Further, that Mr. Smith guarantees that the coal used will not in any case exceed the quantity of one ton of 2000 pounds per day.

The conditions of payment will be cash after a trial of thirty days, and after acceptance by the Council, or by the expert above mentioned.

In case of the Incinerator not performing its work to entire satisfaction, the said Mr. Smith will, at his own cost, remove the same, and without compensation from the City.

(Signed)

A. A. Bernard.  
J. Aquin.  
C. Delorme.  
C. Tailfier.

*50 copies for the Council*

C. J. Laffleur.  
C. DeJours.  
G. A. Laffleur.  
A. A. Laffleur.  
(21 Dec)

above the same, and without compensation from the City.  
entire satisfaction, the said Mr. Smith will, at his own cost,  
in case of the Incinerator not performing its work to  
extent above mentioned.

first day, and after acceptance by the Council, or by the  
The conditions of payment will be cash after a trial of  
months per day.

and will not in any case exceed the quantity of one ton of 2000  
pounds. Further, that Mr. Smith guaranteed that the cost  
an employee chosen by the Council in all the details of the  
Mr. Smith agrees to furnish an expert who will inspect  
purpose.

or of a disinterested expert named by the said Council for this  
purpose.

Said Incinerator will be constructed at total price on  
at the price of \$21,500.

Incinerator of a capacity of 30 to 40 tons of garbage per day,  
Mr. Smith, of New York, engages to construct a Vivarium  
The following offer was made to the sub-committee:

That they met Mr. Smith, of New York, at a meeting held on  
their report

the action of the Vivarium Incinerator gave the power to make  
The sub-committee named by the Council to report on the

The Council of St. Henri,  
in the Mayor and members of

31179  
Rapport sur le Vivarium  
par le Comité

P27/D1,68

O P I N I O N   L E G A L E

A

LA CITE DE STE-CUNEGONDE DE MONTREAL.-

-----

Des charretiers de la cité de Montréal vont chercher des voyages de sable le long du canal à la cité de Ste-Cunégonde pour les transporter ensuite à Montréal. La Cité de Ste-Cunégonde voudrait savoir si elle peut obliger ces charretiers à une licence .

O P I N I O N .

Les charretiers licenciés de Montréal et résidant à Montréal ont le droit de transporter des voyages à Ste-Cunégonde ou de prendre des voyages à Ste-Cunégonde et les transporter à Montréal sans prendre de licence à Ste-Cunégonde, mais ils n'ont pas le droit de transporter une charge qu'ils prendraient dans un endroit de Ste-Cunégonde pour la transporter dans un autre endroit de Ste-Cunégonde.

Je crois qu'un règlement qui obligerait les charretiers licenciés de Montréal et résidant à Montréal à prendre une licence à Ste-Cunégonde lorsqu'ils veulent aller chercher des voyages à Ste-Cunégonde ou en transporter, serait illégal comme affectant les personnes sur lesquelles elle n'a pas de juridiction.

Montréal, 11 Juillet, 1895.

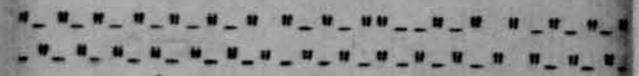
*Joseph Adam*

AVOCAT.

3108  
-45-

OPINION LEGALE  
re licence de charrettes  
A 11/7/95

LA CITE DE STE-CUNEGONDE DE  
MONTREAL



P27/D1,68

A. Mons. Le Maire Les conseillers  
 & Mes. du conseil Régional et du  
 bureau du comité de santé de la ville  
 de St. Eustache

Messieurs.

Nous soussignés  
 demandons respectueusement de recon-  
 siderer la défense d'abattre les animaux  
 dans les abattoirs privés de St. Eustache  
 vu: que nous avons pas dans votre ville  
 d'abattoir public et qu'ils seront obligés  
 d'aller à l'étranger, et qu'ils seront  
 traités comme tel c'est-à-dire sans  
 regards et protections. et vu: aussi  
 qu'il y a eu aucunes plaintes contre  
 eux. C'est-à-dire Mons. Martineau  
 sur la Rue Napoleon, Pierre & Roy  
 Rue Notre Dame place de St. Anne Leclair  
 G. Courville Rue St. Jacques Mr. Christian  
 rue Richelieu et qu'ils nous demandent  
 la permission de continuer leurs  
 affaires et que si il y a négligence  
 de leur parts de maintenir leurs  
 places en bon ordre de leur faire  
 payer l'impôt si ils sont en faute  
 suivant la loi.

Nous sommes Mess.

vos très humbles serviteurs

D<sup>r</sup> J. P. P. art 3188. b. D.

Jos. Prochon 3181 Notre Dame

J. O. Leguin 3179 Notre Dame

D. Cadieux 3178 Notre Dame

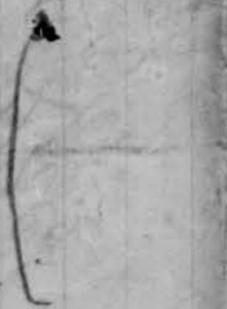
Louis H. H. 3171 Notre Dame St.

Aurèle Leguillat par notre tome



3108<sup>e</sup>

Requie waddou



Handwritten text, possibly a name or a description, written vertically.

P27/D1,68

3 1 0 8 A

P27/D1,68



Cabinet du Greffier de la Cité.

Ste. Cunigonde 10 juillet 1895

A. Son Honneur le Maire  
et à M. M. les Chevaliers de la Cité de  
Ste. Cunigonde de Montréal.

Messieurs,

Je ne saurais, sans être taxé  
d'ingratitude, ne pas vous témoigner  
ma plus vive reconnaissance pour la  
considération et la sympathie dont  
vous m'avez donné des preuves palpables  
durant ma longue maladie, en continuant  
de me payer mon salaire.

Pour vous témoigner autant  
que faire se peut ma gratitude, je  
ne puis, malheureusement, que vous  
dire: Merci! du fond du cœur, et vous  
renouveler la promesse que je vous ai  
déjà faite de travailler conjointement  
avec vous, à promouvoir les intérêts  
de notre Cité.

Avec le plus profond respect  
je demeure, Messieurs,  
Vos très-humble <sup>et très-reconnaissant</sup> Serviteur  
J. P. Hébert  
Trésorier

3704  
R. Remerciements de  
J. P. Hébert  
10/7/95

P27/D1,68

P27/D1,68

O P I N I O N

A

LA CITÉ DE STE-CUNÉGONDE DE MONTRÉAL.

oooooooooooooooo

La Compagnie de TELEPHONE BELL désire planter des poteaux sur la rue Coursol dans la cité de Ste-Cunégonde, et demande qu'une personne soit nommée par le Conseil de Ste-Cunégonde pour surveiller les ouvrages et indiquer les endroits où les poteaux devront être placés.

La Cité de Ste-Cunégonde de Montréal voudrait savoir si la Compagnie de TELEPHONE BELL a le droit de planter des poteaux sans son consentement.

-----R E P O N S E-----

Le Statut du Canada 43 Vict., ch . 67 qui a incorporé la compagnie de TELEPHONE BELL donne le droit à la Compagnie de construire, ériger et entretenir sa ligne dans tout le Canada pourvu qu'elle ne gêne en rien la circulation publique ou l'usage des rues; dans les cités, villes et villages la Compagnie ne plantera pas de poteaux d'une hauteur de plus de quarante pieds au-dessus de la surface de la rue, ni ne posera de fils à moins de vingt-deux pieds au-dessus de la surface de la rue; ni ne plantera plus d'une ligne de poteaux le long d'aucunes rues sans le consentement du Conseil Municipal; et pourvu, de plus, lorsqu'il existe déjà des poteaux de télégraphe, la Compagnie ne plantera pas de poteaux dans aucune cité, ville ou village du même côté de la rue où sont déjà plantés ces poteaux de télégraphe sans le consentement

-2-

du Conseil, et sujet aussi à d'autres conditions qui n'ont pas rapports, je crois, à la présente question.

La Compagnie de TELEPHONE BELL a donc, par sa Charte, le droit de planter des poteaux dans toutes les cités, villes et villages du Canada sans la permission du Conseil, mais comme elle doit en rien gêner la circulation publique elle demande au Conseil de lui indiquer les endroits où elle placera ses poteaux afin de ne pas être obligée plus tard de les enlever comme nuisance.

Dans le cas présent, la Compagnie de TELEPHONE BELL ayant notifié la cité de Ste-Cunégonde de lui indiquer ces endroits et de surveiller les travaux, je crois qu'on doit lui indiquer ces endroits, et si la cité de Ste-Cunégonde ne le fait pas elle ne pourra pas, plus tard, faire enlever ces poteaux pour les placer ailleurs aux frais de la Compagnie de TELEPHONE BELL. Le consentement du Conseil n'est requis seulement dans le cas où la Compagnie désire planter une deuxième ligne de poteaux ou dans le cas où il existe déjà une ligne de poteaux de télégraphe, mais hors ces cas la Compagnie de TELEPHONE BELL n'a pas de permission à demander à aucune cité ou ville du Canada. Elle n'a pas demandé la permission à la cité de Montréal pour planter ses poteaux, elle a seulement donné avis qu'elle voulait en planter et d'avoir à lui indiquer les endroits et de surveiller les travaux si la Cité le désirait.

Je ne crois donc pas que la Cité de Ste-Cunégonde puisse empêcher la Compagnie de TELEPHONE BELL de planter des poteaux sur la rue Coursol.  
Montréal, 11 Juillet, 1895.

Joseph Adam  
AVOCAT

3110  
-54-  
MONTREAL, 11 JUILLET, 1895

oooooooooooo

OPINION  
*sur le droit de planter des poteaux*  
A

LA CITE DE STE-CUNEGONDE  
DE MONTREAL

-----  
-----

P27/D1,68

P27/D1,68

*L'Hon. A. Desjardins, Président.*

*A. de Martigny, Dir. Gt.*

*François Rivest, Asst. Gt.*

# *La Banque Jacques Cartier.*

*Montréal,* 16 Juillet 1895 *189*

Monsieur le Greffier  
de la Cité de Ste. Cunégonde

Cher Monsieur,

Sous pli je vous retourne vos deux billets échus ce jour et qui ont été dument renouvelés avec Messrs. Bastien & Valiquette - Je dois vous informer qu'a compter de ce jour nous chargeons 7 % d'intéret à Messrs. Bastien & Valiquette et de plus nous exigerons le paiement des argents que nous leur avons avancés, au 1er. Septembre prochain . Je vous préviens de nos intentions afin que votre Corporation se prépare à rencontrer le billet à échéance .

Votre bien dévoué,

  
Asst. Gérant

*mis par*

3111

Re-Bulletin Bastien Taliquette

S. Beigneux

16/7/95

P27/D1,68

P27/D1,68

9, Queen Street,  
Montreal, Que.

38 York Street,  
Toronto, Ont.

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY.

*The Royal Electric Company,*

*Montreal, Que.* JULY 17th, 1895.

Chas. F. Perlier, Esq.

City Clerk, Corporation of Ste Cunegonde,  
Que.

Dear Sir:-

We wrote you on the 4th instant asking that you send us copy of the document which you stated had been signed by our President the Hon J.R. Thibaudeau in reference to the continuation of the price of \$100.00 per lamp for the lighting of your Municipality, which we have not yet received.

Would you be good enough to let us have same at your early convenience.

Yours truly,

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

*Wm H Brown*  
GENERAL MANAGER.

BJ.

P27/D1,68

3102  
Letter re exchange  
17 July 1895  
Royal Electric

Bl.

GENERAL MANAGER.

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

Yours truly,

convenience.

Would you be good enough to let us have some of your bill  
we have not yet received.

price of \$100.00 per lamp for the lighting of your Municipality, which  
President the Hon J.H. Thibault in reference to the construction of the  
send us copy of the document which you stated had been signed by you.

We wrote you on the 4th instant asking that you

Dear Sir:-

Yours.

City Clerk, Corporation of Ste Genevieve.

Chas. E. Porter, Esq.

JULY 14th 1895.

P27/D1,68

GRANVILLE C. CUNINGHAM,  
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

*Montreal Street Railway Co.*

*Montreal, July 18th, 1895.*

*Perlier*

Mr. Charles ~~Perlier~~,

Clerk City of St. Cunegonde.

Dear Sir,

I am in receipt of your letter of July 17th with regard to running Open Cars on Notre Dame St., and beg to inform you that we are now constructing a number of open cars, which will be placed on Notre Dame St. as soon as ready.

Yours truly,

*Granville C. Cunningham*

Manager & Chief Engineer.

P27/D1,68

3 1 1 3

113

Re-Charo Ouverta  
E.C. Cunningham  
1875

CRAMER

CRAMER

P27/D1,68

3114  
Re-location Bassin  
J. K. Ward  
19/7/95

Mona Saw Mills  
St-Basile  
P.O. BOX 1818  
Montreal 19<sup>th</sup> July 1895  
C. F. Poirier Esq. City Clerk  
Dear Sir

I in answer to yours of the 17<sup>th</sup> would say that your city can have the right to put clean snow in to my basin here for the term of five years at the annual rent of one hundred dollars, payable yearly. but it is understood that in the event of the property being sold in whole or in part or appropriated for public purposes, then this agreement is of no effect.

J. K. Ward

P27/D1,68

3115  
Lettre de  
Eug. Echemont  
22/7/95

Ste Cunigonde. 22 Juillet. 1895.

Monsieur le Maire.

J'ai été grossièrement  
inulté par le Monsieur qui a soin des  
parcs devant l'église, et Dieu merci, je  
ne l'avais pas provoqué. D'ailleurs, voici  
les faits. Je m'en allais voir un mo-  
lade. Par distraction, j'ai passé sur  
la pointe d'un carreau et je me suis  
heurte contre une botte en fer. C'est  
alors que le Monsieur en question et de  
vant plusieurs personnes m'a crié: on  
a des trottoirs, c'est pour passer dessus.  
Je n'ai rien dit. A mon retour, je  
l'ai fait venir près de moi et lui  
ai demandé, si c'était lui qui m'a  
vait crié de la façon citée. Il  
m'a répondu, oui, c'est moi, et  
à votre âge, vous deviez savoir

P27/D1,68

qui on ne fasse pas sur les carnés.  
J'ai repris. Je vous remercie,  
mais je ~~me~~ réserve le droit de  
vous dénoncer. Ah! a-t-il, répon-  
du. Je n'ai pas peur de votre  
petite capacité, elle est tout au  
plus bonne dans l'église.  
Celle de jurer, je suis prêt à  
la faire sous serment, et j'es-  
père que vous me rendrez justice.

Avec beaucoup de considération  
Maurice L. Maurel.

Le dèmeure

Votre tout dévoué  
J. H. Engbrement <sup>1<sup>er</sup></sup> curé

P27/D1,68

Sainte-Cunégonde, *23* juillet 1895

*L. H. Benault, G. N. Ducharme, A. S. Delisle, J. B. Leonard,  
H. Morin, J. Huttell, M. E. Lyburnet, H. Tardieu, C. P. Tabin*

Ecr.

*Messieurs*

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée *de tous*

*les* Comités

aura lieu *mercredi*, le *vingt-quatrième* jour de *juillet* 1895,  
à sept heures ~~et demie~~ P. M., dans une des salles de l'Hôtel de Ville où il sera question  
d'affaires importantes.

Par ordre,



Greffier.

P27/D1,68

Je, soussigné Certifié dans mon serment d'office avoir  
lire au domicile de Mrs Renault, Ducharme, Desile, Leonard  
Marin Kuthell, Kymberner, Fontaine & Falim - Oris d'assemblée  
de tout les Comités pour Mercredi le vingt quatrième jour de  
Juillet 1895 a sept heures P.M.

St. Cenevide 23<sup>e</sup> Juillet 1895

Louis Fortin  
J.C.F.

316

Oris d'assemblée

des Comités

23 Juillet 1895

P27/D1,68

Ste Eustache 23/7/95

A Monsieur le Maire  
et  
Messieurs du conseil  
de la Ville de Ste Eustache

Messieurs

Je viens de recevoir  
mon compte pour taxes  
d'affaires; et c'est avec  
surprise que je constate  
qu'il y a erreur.

Je paie le même loyer  
que mon voisin  
M. Robert qui occupe  
un magasin identiquement  
semblable au mien

P27/D1,68

et vous lui chargez pour  
ses taxes \$22.50, l'orque  
mon compte est de \$30.00.

J'espere Messieurs que  
vous ferez droit a ma  
reclamation, et que vous  
reduirez mes taxes de  
la difference c-a-d 7.50

Je suis Messieurs votre  
humble et devoue contributeur

J. O. Tadeau

P27/D1,68

3116<sup>a</sup>

Plainte par fautes  
23/7/95  
P.O. Madreau

---

P27/D1,68

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A *G. S. Delisle, G. M. Ducharme, J. B. Leonard & Shattell*  
Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le *dir-septieme* jour  
*de juillet* 1895, ajourné à *mercredi*,  
le *vingt-quatrieme* jour de *juillet* 1895.  
à huit heures *P. M.*

*Chas. L. P. L.*  
Greffier.

P27/D1,68

Je, Suussingou certifié par les present avoir lue au  
Comité de Mesrs beliole Ducharme, Leonard et Ruttrell. mis  
à ajournement du Conseil - du 17<sup>e</sup> jour de juillet au  
24<sup>e</sup> jour de juillet courant à huit heures P.M.

St Cyprien 23<sup>e</sup> juillet 1895

Louis Stasin

H.C.P.



31/17  
**AVIS D'AJOURNEMENT**

23 juillet 1895

3 1 1 8  
P27/D1,68

MONTREAL WATER & POWER CO.,  
IMPERIAL BUILDING,  
GEO. T. KEITH, SECRETARY.

P. O. Box 874

Montreal, July 24th, 1895. 189

Chas. F. Porlier Esq.,

Secy-Treas. St. Cunegonde.

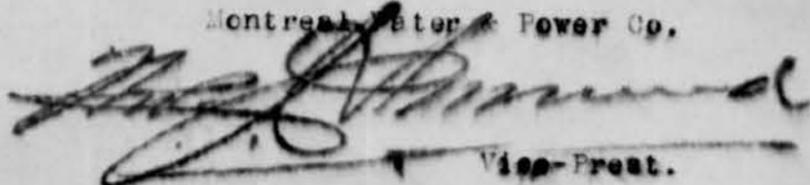
Dear Sir,

Referring to conversation which we had with you to-day, we beg to request that your City grant us a delay in the payment of the September 1894 coupons, amounting to \$6250. You will doubtless remember that when we arranged the St. Henry matter with you we paid off the May 1895 coupons, and asked that you kindly continue through your bankers the September amount referred to. We of course fully recognize that we will have to pay this, and also the interest on the amount, but we trust you can see your way to carry the amount for us for a few months, and in asking this we may say that we understood you would do this when arrangements re St. Henry matter were made.

We may say further that several of our Directors, among others Mr. Edwin Hanson, are absent from the city, and will not return until next week, and if you cannot see your way to meet us in the manner suggested above we trust that you will at least let the matter stand over for say ten days until our Directors return. As you are doubtless aware, you run no risk whatever in this matter, so we trust you can see your way to granting us the delay of a few months, asked for,

Yours faithfully,

Montreal Water & Power Co.

  
Vice-Prest.



3118

Reçu  
M. J. P. Co.  
24/1/95

P27/D1,68

3118

P27/D1,68

Cable address.  
"HANSON" MONTREAL.

WILLIAM HANSON  
EDWIN HANSON.

*Hanson Bros.,  
Government Municipal & Railway Debentures,  
Temple Building, St. James Street.*

*Montreal, July 25th. 1895/8*

The Mayor,

St. Cunegonde, P.Q.

Dear Sir./.

As the Representative of the Bondholders of the Montreal Water & Power Company, we have been advised by that Company that one half year's coupons of their bonds upon which your Municipality is a Guarantor are overdue and that you require immediate settlement of the matter.

Our Mr. E. Hanson, who is paying special attention to the Water Company's affairs, is out of town and will not be back until Monday next, but in his absence we may say that negotiations are pending which if satisfactorily completed will enable the Company to meet all its liabilities without further trouble or delay. In view of these negotiations we may further say that if you could grant the Company a further extension say of one month, we feel quite sure matters will be in such a condition as to enable the Company, or if not the Company, the Bondholders to deal with the business at that time. Under the circumstances therefore it would appear to us to be wise and fair to allow the matter to lie until then and we trust you and your Council will at once assent,

Yours truly,

*Hanson Bros.*

P27/D1,68

Yours truly,

*Wm. H. ...*

and we trust you and your Council will at once assent, so as to be able and fair to allow the matter to lie until then at that time. Under the circumstances therefore it would appear or if not the Company, the Bondholders to deal with the purchase and matters will be in such a condition as to enable the Company, the Company a further extension say of one month, we feel quite of these negotiations we may want our say that it you could extend all its liabilities without further trouble or delay. In view which it satisfactorily completed will enable the Company to meet next, but in his absence we may say that negotiations are pending Company's affairs, is out of town and will not be back until Monday Mr. W. H. ... who is paying special attention to the latter

*Handwritten:*  
 20/1/95  
 H. ...

*Re: Mutual ...*

St. ...

As the representative of the Bondholders of the

July 21st, 1895

P27/D1,68

3119<sup>a</sup>

Plainte ci taxes

24/7/95

M. J. Simard

Montréal 24 juillet 1895

M<sup>rs</sup> Gallier

Conseille de St. Louis

L'année dernière on m'a  
ormente la taxe d'affaires  
par arrangement du  
conseille, j'ai payé  
sept piastres cinquante.  
Cette année au contraire ont  
la ormente à douze et  
soixante, je me recomman  
de au conseil, je suis  
incapable de payer cette  
taxe.

Notre dévoué.

J. V. Simard

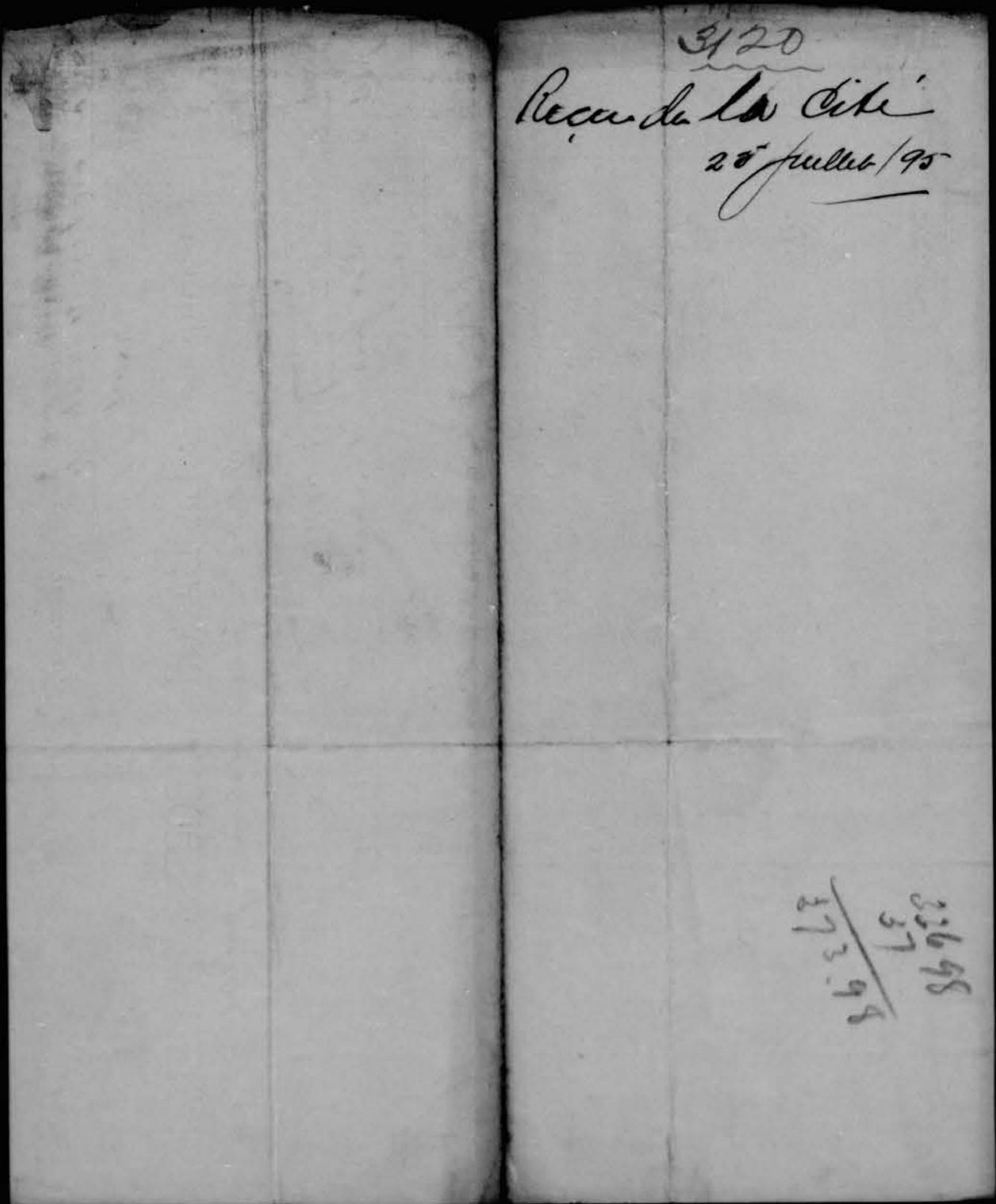
Rue Notre-Dame. No 3192

P27/D1,68

La Corporation de la Cité de Montréal, 25 juillet — 1895  
Suburgoude  
 En compte avec LA BANQUE JACQUES-CARTIER.  
 Intérêt à 6 par cent, calculé au 25 juillet — 1895

<sup>45</sup> Sept 1	Pour 250 coupons @ 25 <sup>00</sup>	6250			
<sup>95</sup> Juil 25	" 328 jours d'intérêt	386 98			
	Escompté		6586 98		
			37		
			Reçu paiement		6623 98

P27/D1,68



3120

Recueil de la Cité

25 juillet 195

33698  
37  
37398

Extrait du livre des délibérations  
du conseil municipal de la cité  
de Ste-Camille de Montréal  
en date du 24 juillet, 1895.

Il est résolu que Son Honneur  
le maire L. W. Renaud et  
Chs. F. Portier, greffier, soient  
autorisés et sont par les présen-  
tes autorisés, à signer et exécu-  
ter pour et au nom de cette mu-  
nicipalité, un billet promissoi-  
re à un mois du 26 juillet, 1895,  
à l'ordre d'elle-même pour la  
somme de six mille six cent  
vingt-trois piastres et quatre-  
vingt-dix-huit centins, en paie-  
ment des coupons N<sup>o</sup> 6 dus par  
la Montreal Traders & Power Co.

Certifié vrai copie

Chs. F. Portier  
greffier

3120<sup>a</sup>

<sup>24-7-95</sup>  
Extrait du livre des  
deliberations de la cite



P27/D1,68

J  
I  
E  
U  
H

P27/D1,68

*L'Hon. A. Desjardins, Président.*

*A. de Martigny, Dir. Gt.*

*Fanorède Bienvenu, Asst. Gt.*

# *La Banque Jacques Cartier.*

*Montréal,* 25 Juillet 1895 *189*

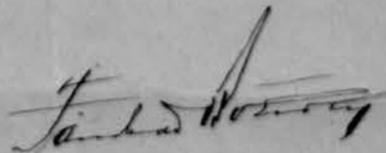
Mr. le Greffier de la Cité de Ste. Cunégonde

Cher Monsieur,

Me référant à notre lettre du 16 courant je dois vous informer que cette dernière vous a été envoyée par erreur et nous vous prions de la considérer comme non avenue- Nous vous serions aussi très obligés si vous pouviez nous retourner cette lettre afin que nous puissions la détruire nous mêmes .

Je vous envoie sous pli votre état de compte concernant les bons de la Montreal Water & Power Co. veuillez donc vous adresser à notre agence quant au paiement ils ont les bons en collection .

Bien à vous ,

  
Asst. Gérant

3121

Banque J. Cartier  
in bon M. D. P. Co.  
25/7/95

P27/D1,68

P27/D1,68

Sto Cunigunde 30 juillet 1895

A Messieurs les conseillers

Messieurs

Je vous prie de prendre en considération les dommages causés à ma propriété de la rue Notre-Dame. Ces dommages ont été causés lorsque vous avez baissé les trottoirs. Les grosses pierres doivent être baissées et par suite les planchers et alors les portes se tourneront trop courtes. Ce sont là des dommages considérables surtout pour une maison de commerce et cela

P27/D1,68

de beaucoup de prise).

Dans l'espérance que vous voudrez  
bien m'en dire si cela vous me dit:

Je suis resté

Ed. Thémis

3194 rue. Saint-Louis

Thémis

Ed. Thémis  
3194  
3/2/10

P27/D1,68

3121<sup>6</sup>  
lettre par rue Lau-  
renier. 31/10/95  
cette lettre

Président des Chemins

M. Henri G. Guillet 1895

M. le Maire  
M. les Célébrés

Vu que votre corporation  
n'a pas encore prise d'arrangement  
avec la Compagnie du Pacifique, c'est-à-dire  
M. O. Blanghensy, le propos  
de l'acquisition de la rue Lourenier et  
que nous propriétaires sur cette mê-  
me rue, désirons avoir des canaux  
d'égouts. Nous demandons à votre  
honorables Conseil de bien vouloir  
s'entendre, avec cette dernière aussi  
tôt possible, car nous sommes à

P27/D1,68

eriger des batisses sur ces  
terrains.

Tout en esperant que  
vous prendrez notre demande  
en consideration.

Vous demeurons  
C<sup>te</sup>

E. A. LeDuc

237 2<sup>e</sup> Rue St Emelie  
St Henri

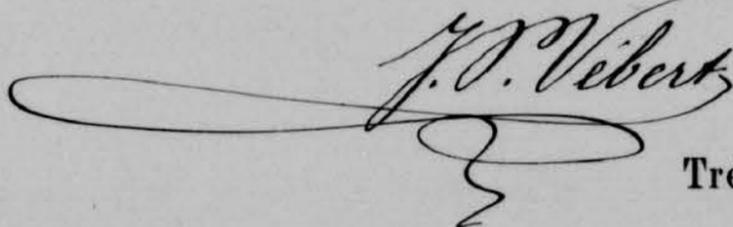
P27/D1,68

PROVINCE DE QUEBEC, }  
CITE DE SAINTE-CUNEGONDE  
DE MONTREAL.

## Avis Public

Est par le présent donné par moi, J. P. VEBERT, Trésorier, que le Rôle général de perception a été complété et est déposé à mon bureau; et toute personne sujette au paiement des taxes y mentionnées est requise d'en payer le montant à mon bureau dans les douze jours qui suivent la publication de cet avis.

Donné à Ste-Cunégonde ce *Deuxieme* jour  
d' *Août* mil huit cent quatre-vingt-*quinze*



Trésorier.

PROVINCE OF QUEBEC, }  
CITY OF STE. CUNEGONDE  
OF MONTREAL.

## Public Notice

Is hereby given by me, J. P. VEBERT, Treasurer, that the general collection Roll has been completed and is deposited at my office, and all persons subject to the payment of the taxes therein mentioned is required to pay the same at my office within the twelve days next following the publication of this notice.

Given at Ste. Cunegonde this *second* day  
of *August* one thousand eight hundred and ninety *five*



Treasurer.

P27/D1,68

Je, Soussigné Certifié Sans mens Serment d'Office auin  
le deuxieme jour du mois d'Aout <sup>1845</sup> Public les sais dit  
avis a la porte de l'Hotel de ville aussi a la porte  
de l'Eglise.

Sté Comptable de Montreal ce deuxieme jour du  
mois d'Aout. Mille huit Cent quatre vingt

Louis Fortin  
N.C.A.



Public Notice

Avis Public au Pele  
général de perception  
2 aout 1845 -  
J. Fortin

3102

P27/D1,68

St<sup>e</sup> Cunégonde 7 Août 1898

3122<sup>re</sup>  
Plainte re taxes  
J<sup>s</sup> Couillard  
7/8/90.

Messieurs Les Conseillers

Vous <sup>me</sup> chargez \$8.10 de  
de taxe d'affaire lorsque  
je pay que \$9.00 de  
loyer par mois pour  
ma shop et mon logie  
Rivie il y a de l'erreur  
Je croit que les Evaluateurs  
on compris que je payait  
\$9.00 pour ma shop et  
que j'avait mon logie  
prise part - Messieurs  
les Conseiller je voudrait  
une diminution sur ce  
Compte  
Notre Devoir Service  
Joseph Couillard

Évalué dans  
Compte

A M. le président du Comité de feu & police  
de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal

Monsieur le Président,

Le soussigné expose  
humblement à votre comité que depuis long-  
temps il repaire, visite et a soin des appareils  
d'alarme en usage dans cette cité, et que  
de plus, il agit depuis près de deux ans  
comme sous-chef du département de feu,  
tout en remplissant ses devoirs de constable.

En considération de ce surcroît de  
travail, le signataire prend la respec-  
tueuse liberté de solliciter du conseil  
une augmentation de salaire.

Dans l'espoir que ma demande  
sera prise en considération, je  
vous prie d'agréer à l'avance les re-  
mercements de.

Votre très humble serviteur.

A. Binette

3123

Augmentation de salaires publics  
par  
A. Sirois

P27/D1,68

P27/D1,68



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,68

J. EMILE VANIER

Ingénieur . Civil

ET

Arpenteur . Provincial

BUREAUX :  
107, RUE ST-JACQUES.



Montreal, 5 Août 1895

A son Honneur le Maire et à  
Messieurs les Echevins de la Cité de  
St. Côme-de-Montreal.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'estime final  
de l'égoût de la rue Tracy, dont les ouvrages ont été  
exécutés en 1893 et 1895 par M. M. Parker et Moreau,  
en vertu d'un contrat du 18 Juillet 1893.

Je vous transmets aussi, Messieurs, la réclamation  
de M. M. Parker et Moreau pour dommages survenus,  
à la suite, paraît-il, de la suspension des travaux  
par ordre de la Cour, dans l'affaire Préfontaine.

Je n'ai pas pris en considération cette question de  
dommages représentés par les items b et c de la  
réclamation des contracteurs.

L'item a de la réclamation n'a pas raison  
d'être, les ouvrages réclamés par cet item n'ayant  
pas été constatés.

La balance qui reviendrait à ces Messieurs en  
dehors de toute question de dommages, si dommages  
il y a, serait de trois cent vingt-cinq piastres  
et huit centins. (<sup>325<sup>cs</sup></sup>).

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Vos très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de St. Côme-de-Montreal.

P27/D1,68

Estime finale de l'égout de la rue Tracey.

Contrat Parker-Moreau  
1893-95.

195 verges d'égout en briques de 3'x2'	à 8. <sup>60</sup>	1677 00	
suivant contrat du 18 Juillet 1893			
195 verges de "cradles"	à 1. <sup>25</sup>	243 75	1920 75

A déduire :

Quote de payement du 25 Juillet 1893	534 46
" " " " 18 Juillet 1895	800 00

195 longueurs de tuyau de grès terminés dans la tranchée de l'ancien égout soit d'après contrat	à 0. <sup>02</sup>	3 90	1338 36
			582 39

A déduire: salaire de l'Inspecteur.

11 journées en 1893	à 2. <sup>00</sup>	22.00
10 " en 1895 (du 24 Juin au 4 Juillet)	à 2. <sup>00</sup>	20.00
		42 00

A déduire:

Piège de 4 puisards St George, lesquels devaient être posés par les Contracteurs Parker et Moreau, mais dont deux ont été posés par M. M. Bastien et Valiquette et les deux autres supprimés

	à 15. <sup>00</sup>	60 00
--	---------------------	-------

31 1/2 verges de passage en asphalte réparés à la rue Napoléon	à 32. <sup>00</sup>	102 35
--	---------------------	--------

8.44 verges 2° 2° 2° à la rue Vinet	à 32. <sup>00</sup>	32 96	257 31.
-------------------------------------	---------------------	-------	---------

Balancede due aux contracteurs. 325 08

en 1895  
16.970 verges asph.  
et 210 culeris  
J.W.

Montréal, 5 Août 1895

J. Guillebaud  
Ingénieur Cité de La Conception de Montréal.

P27/D1,68

3 1 5 3 A

St. Cunegonde de Montreal

Lo Parker & Moreau

195  $\frac{1}{3}$  yds. Sewer on Tracy St. @ \$9.<sup>85</sup> — \$1924.08  
30 feet of Excavation made on J.K. Wards  
property before we were ordered to discontinue (a) 20.00

Paid a watchman 30 nights watching  
after we were ordered to stop work (b) 30.00

Damages Suffered by Stoppage of Work (c) 200.00  
from July 1893 untill July 1895  
\$2174.08

By Cash on account (512.46  
\$1661.57  
800

July 8<sup>th</sup> 1895  
631.57  
45.90  

---

585.67  
Damages —  
861.57  
230  

---

631.57  
~~263~~  

---

68

P27/D1,68

31589  
L'annee de l'ignus  
de la rue Tracy  
27/8/93  
J.E. Vanier

Montreal

P27/D1,68



**Pièces réunies**

**FIN**

**P27/D1,68**



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**

P27/D1,68



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

St Cunegonde Aug 6/95

To the Mayor & Councilors  
St Cunegonde

Gentlemen

I beg to call your attention to my Bill of Taxes amount \$45<sup>00</sup> for my place of business Nos 3240 & 3244 Notre Dame St which is figured on a rental of \$600<sup>00</sup> per annum

During my 25 years of being in business in Montreal I occupied a store in the heart of Notre Dame St, a much larger store than I now occupy, my business and staff was 5 times larger than now, and all I had to pay for Taxes ~~for~~ Business was \$16<sup>75</sup> per annum

My principal reason for moving to St Cunegonde was, the stores I now occupy are my own, and I never could <sup>rent them</sup> ~~find~~ more than \$288 per annum for the two, and then not receive one half the rent, now I am prepared to let them to any one for \$300 half the sum I am taxed for

Gentlemen I trust you will consider favorably my case, you cannot help but admit it is an unfair charge when you compare it what I paid in the City of Montreal and the Circumstances of having to occupy my property or have it vacant

Respectfully Yours  
James Foley

2 Encls

3124<sup>o</sup>  
Demande de réduction  
de taxes 6/8/91.  
Geo Duley

\$30.00

P27/D1,68

P27/D1,68

For your information below  
I give you what I am billed  
for Taxes, for these 2 stores

Property	56.00
Business	45.00
School	16.67
Water	21.12
Government	64.80
Total \$	<u>203.59</u>

P27/D1,68

No du Reçu 4823 Bureau du Trésorier de la Cité,

224, RUE RICHELIEU. ✓

*Mr Foly Jas*

À la Cité de **Ste-Cunégonde de Montréal, Pt.**

Pour TAXES D'AFFAIRES et autres REDEVANCES, comme suit :

1895-

*16 juillet*

1895-

*Marchand*

*45. 00*

*45. 00*

P27/D1,68

27 12  
7  
189  
14  
1303.

1745 1/2  
1745 1/2

Refer aux évaluations  
A. Brown  
Gibby Joe

P27/D1,68



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,68

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

*A. Levesque, A.S. Delisle, G.M. Ducharme*  
*W. Stubeur* Echevin

*Messieurs*

Sachez que ce Conseil s'est, le *septieme* jour  
d'*août* 189*7*, ajourné à *mercredi*  
le *quatorzieme* jour d'*août* 189*7*.  
à huit heures P.M.

*Chas. Fortin*  
Greffier.

P27/D1,68

M. Laussigne Certifie par les present avoir luire  
au domicile de M<sup>rs</sup> Ducharme, Delisle & Fautour amis  
d'ajournement d'assemblee le Mercredi le dix huitieme  
jour du mois d'août mille huit cent quatrevingt quinze  
à huit heures P.M.

St<sup>e</sup> Genevieve ce 13<sup>e</sup> jour d'août 1895

Louis Fortin  
H.C.F.  


3125

**AVIS D'AJOURNEMENT**

13 août 1895

P27/D1,68

3125<sup>a</sup>

Plainte je taxes  
M. Gax

Bureau des taxes  
Ste Genevieve

Messieurs,

J'ai reçu  
mon compte pour taxes  
d'affaires, vous me chargez  
\$16.50<sup>00</sup> je vois qu'il y a eu  
erreur, je n'ai loué que  
le bas et je ~~ne~~ donne  
de loyer par mois \$17.00  
mes voisins et marchands qui  
tiennent même marchand  
que moi, donnaient \$7.00 de

P27/D1,68

de tape et même fin de  
loyer, nous voyez la différence  
Je me trouve à être chargé  
~~plus~~ plus de la moitié,  
S.P. d'y voir vous  
obligé beaucoup

M. Lape 3183 <sup>Notre-Dame</sup>

Dites moi au juste ce que  
je vous dois, Je suis prêt  
à vous payer

P27/D1,68

**J. EMILE VANIER**  
Ingénieur . Civil  
ET  
Arpenteur . Provincial  
BUREAUX :  
107, RUE ST-JACQUES.

Montreal, 14 Août 1895.

A son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Echevins de la  
Cité de St. Cuthbert de Montreal.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai visité  
minutieusement la propriété de Mr. Pierre Beauchemin,  
N° 318, rue Richelieu, et que j'y ai constaté que le nouveau  
trottoir en asphalte y était de trois pouces plus  
bas que l'ancien trottoir de bois.

Je dois aussi vous faire rapport, Messieurs,  
que le fait d'avoir changé la position du  
trottoir en question n'a endommagé en aucune  
manière la propriété de Mr. Beauchemin.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Vôtre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de St. Cuthbert de Montreal

3126

Rapport de Propriété  
de P. Beauchemin  
J. C. Naudé <sup>14. août 1798</sup>

P27/D1,68

P27/D1,68

PROVINCE DE QUÉBEC

CITÉ DE ST HENRI

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de  
St Henri

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

----Séance du 7 Aout 1895----

Résolu et adopté que Mr le Maire et le Greffier & Trésorier  
soient autorisés à endosser en renouvellement le billet de  
la Compagnie "THE MONTREAL WATER & POWER COMPANY" échu le 2  
Aout dernier en faveur de la Cité de Ste Cunégonde pour le  
montant des intérêts, le dit billet devant échoir lorsque le  
Capital de cent mille dollars deviendra dû et exigible, et ce  
aux conditions que les intérêts sur ces intérêts soient payés  
par la Compagnie et que la Cité de Ste Cunégonde accepte la  
présente transaction.

Certifié vrai extrait du livre des délibérations du Conseil  
de la Cité de St Henri

St Henri ce 10 Aout 1895

*Jules Beauchamp pour  
L. M. Sériécal*

Ass. Greffier & Trésorier



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

CITÉ DE ST HENRI  
PROVINCE DE QUÉBEC



A SON HONNEUR LE MAIRE ET A MESSIEURS  
LES ECHEVINS DE LA CITE DE STE-CUNEGONDE DE MONTREAL.

\*\*\*\*\*

EXPOSÉ DES FAITS.

\*\*\*\*\*

Par la Charte de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, article 515, le Conseil nomme chaque année dans le courant du mois de mars des évaluateurs. L'art: 516 dit que ces évaluateurs font chaque année l'évaluation et la cotisation de toutes les propriétés immobilières de la cité et rapportent légalement les noms de toutes les personnes sujettes au paiement de toutes taxes ou cotisations en ayant soin de spécifier le montant payable par chaque contribuable suivant la loi. La Charte ne fixe aucun délai pour faire ce rôle d'évaluation. Des évaluateurs ont été nommé et ont fait le rôle d'évaluation qui a été homologué. Trois propriétés voisines les unes des autres appartenant au même contribuable ont été porté sur le rôle d'évaluation, mais les évaluateurs ont oublié d'évaluer une de ces propriétés qui vaut parait-il, neuf mille piastres (\$9,000.00). L'on a porté sur le rôle d'évaluation les noms des locataires de cet immeuble, mais non le numéro officiel.

L'on veut savoir maintenant si les évaluateurs peuvent remédier à l'omission qu'ils ont commise et de quelle manière .

## O P I N I O N .

Le rôle d'évaluation ayant été homologué ne peut plus être changé, mais comme aucun délai n'est fixé pour la confection du rôle d'évaluation, je crois que les évaluateurs pourraient faire un rôle d'évaluation supplémentaire en suivant les mêmes formalités que pour le rôle principal et en donnant de plus un avis personnel au contribuable dont la propriété n'a pas été évaluée. En d'autres termes, il s'agirait de porter au bas du rôle d'évaluation déjà homologué le nom du contribuable et la valeur de sa propriété après avoir suivi les formalités voulues par la loi pour la confection d'un rôle d'évaluation. La Charte ~~XX~~ n'indique aucuns moyens de remédier aux omissions des évaluateurs, mais elle ne défend pas non plus de réparer les oublis ou omissions qui auraient pu être faites.

L'art: 1022 C.P.C. dit que lorsqu'un fonctionnaire public ou une personne occupant une charge dans une corporation, omet, néglige ou refuse d'accomplir un devoir attaché à sa fonction ou à sa charge, toute personne intéressée peut s'adresser à la Cour Supérieure ou à un Juge en vacance pour en obtenir un bref enjoignant au Défendeur d'accomplir le devoir ou l'acte requis.

Il n'y a pas de doute que si une personne intéressée, ~~à~~ la cité de Ste-Cunégonde de Montréal s'adressait à la Cour elle pourrait obtenir un bref de mandamus pour forcer les évaluateurs à évaluer la propriété du contribuable qu'ils ont omis ou refusé d'évaluer. Si la Cour

-3-

Supérieure peut forcer les évaluateurs à réparer l'omission qu'ils ont faite, je ne vois pas pourquoi les évaluateurs dans le but d'éviter des frais lorsqu'ils reconnaissent leur omission, ne pourraient pas la réparer volontairement. Je crois que si les évaluateurs s'adressaient à la Cour Supérieure pour demander la permission de réparer l'omission qu'ils ont commise dans le rôle d'évaluation elle leur serait accordée; et il serait peut-être plus prudent d'en agir ainsi avant de commencer la réparation de leur oubli.

Si j'ai bien compris les faits que l'on m'a exposés l'immeuble que l'on a omis ou oublié d'évaluer est porté sur le rôle d'évaluation ainsi que les noms de ces locataires, mais ne porte pas le numéro officiel; de sorte que le contribuable intéressé pourrait peut-être dire que cet immeuble est évalué dans le prix des deux autres, et que si les évaluateurs ont fait une erreur d'appréciation, cette erreur de jugement ne peut plus être invoquée.

Il se présente ici une certaine difficulté de fait: les évaluateurs ont-ils omis d'évaluer cette propriété où l'ont-ils évaluée avec les deux autres dans le montant porté sur le rôle d'évaluation? c'est pourquoi je crois qu'il serait plus prudent de commencer à s'adresser à la Cour Supérieure afin d'éviter une contestation du rôle d'évaluation.

Montréal, 14 Août, 1895.

*Joseph Adam*

AVOCAT.

3127

- 2 -

MONTREAL, 14 AOUT, 1895.

.....

OPINION LEGALE  
*re confection du rôle d'évaluation*  
A

LA CITE DE STE-CUNEGONDE  
DE MONTREAL

.....  
.....  
.....

P27/D1,68

P27/D1,68



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**

P27/D1,68

3128<sup>a</sup>

Plainte re taxes  
M. P. Baulé  
20/7/95

St. Cunegonde. Aout 24/95

A son honneur

M<sup>r</sup> Lemaire

Et M<sup>rs</sup> Les conseillers  
de St. Cunegonde

Messieurs

Jose. Athier votre  
attention sur la taxes d'affaires  
que vous me chargez comme  
locataire du magasin que  
j'occupe. etait. lors de  
l'évaluation occupé par  
M<sup>r</sup> J. Lanthier qui occupait  
tout le bas comme magasin  
et barbiere Tandis que moi  
je n'occupe que la moitié  
du dit magasin comme  
magasin et l'autre partie

P27/D1,68

Je n'ai fait mon logie privée  
le prix du loyer du magasin  
étant moindre la taxes  
d'affaires doit sen suivre  
Ainsi je demande a votre  
honorabile conseil de bien  
vouloir examiner le mon-  
tant payer par M<sup>r</sup> Lanthier  
et celui que je dois raisonna-  
blement payer et passer a  
mon credit la difference  
qui existe entre les deux  
charges

Votre tres devoue

J. P. Boulet  
Tabacoiniste  
3148 R. Dame

P27/D1,68

PROVINCE DE QUEBEC

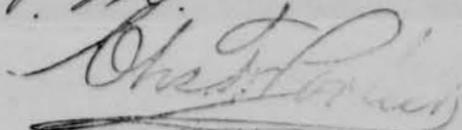
CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A L. H. Benault, A. S. Delisle, J. P. Leonard &  
M. E. Lymburner, Echevin

Messieurs

Sachez que ce Conseil s'est, le quatorzième jour  
d'août 1895, ajourné à mercredi,  
le vingt-sixième jour d'août 1895,  
à huit heures P.M.

  
Greffier.

P27/D1,68

Je, soussigné certifie par les présents avoir lu et  
entendu au domicile de Messrs Herault Delisle, Leonard  
et Lymburner, Avis et ajournement de l'assemblée du  
quarante-neufième jour du mois d'août à Mercredi le vingt-neufième  
jour dudit courant à 8 P.M.

Le Comptable 20<sup>e</sup> Août 1895

Louis Fortin

A. L. F.

3129  
AVIS D'AJOURNEMENT

20 août 1895

**P27/D1,68**



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**